



Nom de la source

La Presse

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Hebdomadaire

Couverture géographique

Provinciale

Provenance

Montréal, Québec, Canada

Mercredi 9 avril 2003

La Presse • p. 19 • 524 mots

La chute de Bagdad

Le reste du monde plaide la cause des Nations unies

Côté, Charles

LES SOLDATS américains et britanniques doivent quitter au plus tôt l'Irak une fois la guerre terminée et confier la transition aux Nations unies.

C'est en gros ce que plaident la plupart des pays du monde, y compris d'autres membres influents du Conseil de sécurité, dont la Grande-Bretagne, alliée des États-Unis, ainsi que la France et la Russie.

Le gouvernement américain affirme que les Nations unies auront un rôle important à jouer, mais on sait déjà qu'il sera plus modeste que dans d'autres cas récents de transition démocratique.

Contrairement à ce qui s'est passé par exemple au Cambodge et au Timor oriental, les États-Unis se réservent l'administration de la transition.

Reléguer les Nations unies à un simple rôle d'exécutant serait mauvais pour les États-Unis, estime un spécialiste canadien des relations internationales, Andy Knight, professeur à l'Université d'Alberta.

"La chose la plus importante à faire pour les Américains, c'est d'en finir au plus vite avec les opérations militaires et quitter l'Irak, dit-il. Cela atténuera les problèmes de légitimité et les critiques

que les États-Unis pourraient subir comme force d'occupation."

Mais les États-Unis veulent administrer eux-mêmes l'Irak conquis. L'administration Bush a déjà choisi Jay Garner, ex-général et président d'une compagnie d'armements, comme administrateur de la transition vers la démocratie.

M. Garner est un ancien conseiller du président Ronald Reagan et il est l'un des plus ardents défenseurs du controversé projet de bouclier de missiles antimissiles.

En outre, le gouvernement américain a annoncé que les crimes commis par la dictature de Saddam Hussein seraient jugés par un tribunal irakien. Les États-Unis écartent du même coup la solution de tribunal international retenue pour les crimes de génocide au Rwanda ou du régime de Slobodan Milosevic en ex-Yougoslavie.

Par ailleurs, les crimes de guerre irakiens relèveront de tribunaux militaires établis par les vainqueurs.

Sur le plan pratique, ce sont les Nations unies qui sont les mieux placées pour la reconstruction, affirme M. Knight. "Les Nations unies ont déjà un système de gestion de l'aide humanitaire, dit-il. Je ne crois pas que les marines ne soient

© 2003 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 3 mai 2017 à Université-de-Montréal à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20030409-LA-0195



très bons là-dedans, comme on a pu le voir à la télé."

L'ONU nomme son responsable de la reconstruction en Irak

Tout comme les États-Unis, les Nations unies ont nommé un responsable de la reconstruction en Irak: Rafeeuddin Ahmed, diplomate onusien de carrière, d'origine pakistanaise.

"Sur le plan pratique, si on regarde ce qui s'est passé au Cambodge, les agences des Nations unies ont administré les différentes branches du gouvernement jusqu'à temps que les autorités nationales prennent la relève", rappelle M. Knight.

"Le Conseil de sécurité des Nations unies a déjà voté à l'unanimité la reprise du programme Pétrole contre nourriture, dit-il. Auparavant, il était administré par le parti Baas, le parti de Saddam, mais les Nations unies sont les mieux placées pour prendre la relève."

M. Knight estime en outre qu'une force multinationale de maintien de la paix, les Casques bleus, pourraient prendre la relève rapidement des troupes américano-britanniques, tant pour les fonctions d'armée que de police.

Pas de justice internationale

Les citoyens torturés ou emprisonnés par les responsables politiques du parti Baas devront se fier aux tribunaux irakiens pour obtenir justice.

C'est du moins l'intention annoncée par le gouvernement américain ce matin. "Le rétablissement de la légalité doit avoir des racines irakiennes", affirmait ce matin Pierre Richard Prosper,

ambassadeur américain spécialiste des crimes de guerre, cité par *Le Figaro*

Mais juger les crimes d'un régime comme celui de Saddam sera une lourde tâche pour un système judiciaire et le projet suscite certains doutes.

"Si on remonte au milieu des années quatre-vingt, il n'y a aucun problème à faire une preuve de crimes contre l'humanité, estime Stéphane Beaulac, professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il y a eu la répression interne, le gaz contre les Kurdes, les exécutions sommaires, la torture."

"Mais la question se pose de savoir quelle sera l'administration irakienne qui nommera les juges, et qui seront ces juges, dit-il. Après des décennies de dictature, l'appareil judiciaire irakien est un pantin, il n'y a pas grand-chose à récupérer. Peut-être que les juges seront choisis parmi les expatriés."